



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 14 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE TACITE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 22 00004** du **23 NOV. 2022**
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) EPA ORSA
 2 Avenue Jean Jaurès
 94600 CHOISY-LE-ROI

En vue de la réalisation : démolition d'un bâtiment

Sur un terrain sis 8 AV CARNOT
Cadastré AO75

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

Monsieur le Maire,


Le Maire,
Délégué
Le Maire,
en charge du logement
et de l'urbanisme
et par délégation
adjointe en charge du logement
et de l'urbanisme.
Kati GAULLIC

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 22 00004** du a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,